

que les Etats-Unis, il en faudrait trois fois autant que la grande Prairie peut en produire, et le Nord-Ouest pourrait donner tout ce qu'il est en état de donner. Mais, je crains qu'il ne nous faille attendre un peu; autrement, notre production serait si considérable que nous ne trouverions pas assez d'acheteurs. Le syndicat doit se trouver dans la gêne, car il est de notoriété publique qu'on lui demande d'augmenter sa couverture. Quiconque a eu affaire à la bourse en ces derniers temps sait ce que cela veut dire. Cela étant, les gouvernements des provinces ont dit: "Nous soutiendrons le syndicat". Cependant, les banques ont déclaré: "Nous aimerions mieux recevoir cette garantie par écrit".

L'honorable M. LAIRD: L'honorable sénateur sait-il que les banques ont publié une déclaration péremptoire dans laquelle elles affirment qu'elles n'ont jamais demandé au syndicat plus de couverture—qu'elles sont parfaitement satisfaites de l'état du compte?

L'honorable M. CASGRAIN: Dans ce cas, sur quelle herbe ont pilé ces trois premiers ministres. Ils doivent avoir la berlué?

L'honorable M. LAIRD: Ils n'ont pas perdu a boule. Ils ont offert leurs services dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest.

L'honorable M. CASGRAIN: Pourquoi ont-ils fait adopter une loi?

L'honorable M. LAIRD: Il le fallait, parce qu'une lettre de garantie n'aurait pas suffi. Une loi était nécessaire, c'est là la raison. Cependant, les banques ont déclaré qu'elles ne demandaient pas plus de couverture.

L'honorable M. CASGRAIN: C'est pour rire qu'ils font adopter ces lois. Ils n'entendent aucunement donner ces garanties.

L'honorable M. LAIRD: Au contraire.

L'honorable M. CASGRAIN: Alors, pourquoi agir ainsi?

L'honorable M. LAIRD: C'est que, dans les provinces de l'Ouest, nous avons des gouvernements conservateurs et progressistes très agressifs, et ils ont décidé d'aider les cultivateurs, au besoin.

L'honorable M. CASGRAIN: Eh bien, nous en resterons-là, car nous n'aboutirons à rien en discutant. Ils n'auraient pas pu atteindre leurs fins au moyen d'un décret du conseil. En effet, une triste expérience m'a appris qu'un décret du conseil ne vaut pas cher. Il suffirait que les intéressés s'adressent à la cour de l'Echiquier et plaident que la loi ne peut pas commettre d'injustice pour que le tribunal déclare que le décret ne vaut rien et qu'on

L'honorable M. CASGRAIN.

ferait aussi bien de le jeter au feu. Les banques sont gardiennes de l'argent des déposants. A ce titre, elles ont des responsabilités et doivent exiger plus de garanties. En apparence, elles le font et des lois sont adoptées d'une commune voix et sans beaucoup de discussion. A mes yeux, c'est la pire chose qui soit jamais arrivée en ce pays. Je comprends que, dans les grandes provinces du Nord-Ouest, six cultivateurs sur dix sont membres du syndicat, et je me demande ce qu'on fait pour les quatre autres.

L'honorable M. McMEANS: Ils n'ont pas besoin qu'on fasse rien pour eux.

L'honorable M. CASGRAIN: Pourquoi donc? Si les affaires tournent mal, ils seront taxés. Tout est à reprendre d'un bout à l'autre et s'il est un moyen de s'opposer à la promulgation de ces lois, on devrait l'employer dans l'intérêt de ces provinces mêmes. Si elles sont mises en demeure, les provinces devront prélever de l'argent à l'aide d'impôts, et ceux qui n'ont pas eu de garantie seront taxés. Du reste, les provinces elles-mêmes pourront prétendre que le syndicat a été mal administré et être tenues d'intervenir. Dans ce cas, elles s'apercevraient peut-être que certaines gens ont reçu trop d'argent.

Je ne veux pas prolonger indûment le présent débat, mais je tiens à dire que les habitants du Canada ne sont pas plus à plaindre—ils le sont probablement moins—que la population des Etats-Unis. En mars dernier, la revue *Atlantic Monthly* a publié un article surprenant dans lequel il était démontré de manière à dissiper tout doute que sur huit cultivateurs américains, sept étaient menacés d'une saisie, parce qu'un sur huit suffisait amplement à fournir tout le blé nécessaire. Les honorables sénateurs ne doivent pas oublier que depuis l'apparition des moteurs à gazoline les méthodes de production ont subi une transformation merveilleuse; grâce à l'emploi des machines et à la diminution du nombre des moissonneurs, le cultivateur dépense beaucoup moins pour récolter son blé. L'établissement McCormack, fabrique bien connue d'instruments aratoires nomme dans une annonce les membres d'une famille composée d'un homme, de sa femme et de sa fille âgée de quinze ans qui cultivent 160 acres de terre. La mère s'occupe des travaux du ménage et, lorsque le père prend ses repas, la fille, qui a obtenu un diplôme l'hiver dernier et qui est rentrée à la ferme en été, conduit la moissonneuse-batteuse. Je n'ai jamais vu fonctionner l'une de ces machines, mais je crois savoir qu'elles sont munies d'un mécanisme ingénieux et qu'elles peuvent accomplir plusieurs sortes de besogne.